



L'Océan, 40 ans après Montego Bay : et maintenant ?

Contre-amiral Benoit de Guibert

Secrétaire général de la mer adjoint

Messieurs les présidents de l'Académie de Marine et de l'Institut Français de la Mer,
Mesdames et Messieurs les parlementaires, Messieurs les Préfets, Messieurs les officiers généraux, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord commencer par vous dire que le Secrétaire général de la mer, Didier Lallement, s'excuse de ne finalement pouvoir ouvrir ce colloque mais il a dû se rendre disponible pour la réinstallation cet après-midi du CNML (Conseil National Mer et Littoral).

Je suis, pour ma part, très heureux d'avoir de ce fait l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui et je vous remercie pour cette invitation. Nous en parlions depuis plusieurs mois et nous avons convenu que nous ne pouvions pas ne pas marquer cet évènement anniversaire des 40 ans de la Convention de Montego Bay. Ce colloque, que je vous remercie à nouveau d'avoir organisé, est tourné vers l'avenir de l'océan, et rend ainsi à la convention un très bel hommage. Depuis 40 ans maintenant, nous mesurons à quel point cette convention est cardinale. Elle est cardinale bien sûr pour les États côtiers, en ce qu'elle leur a conféré des droits très importants (mer territoriale, zone contiguë, zone économique exclusive) mais elle est également cardinale pour les États du pavillon, en ce qu'elle a consacré la liberté de navigation en haute mer. Or, il se trouve que la France appartient à ces deux catégories et est ainsi naturellement très attachée à la Convention de Montego Bay.

Mais le monde a bien évidemment changé en 40 ans. Nous sommes tous conscients ici qu'il est de plus en plus fragile. La guerre en Ukraine n'est pas la seule actualité préoccupante pour nous le rappeler. Le réarmement de la Chine, les rodомontades turques ou encore la politique nucléaire iranienne sont autant signaux d'un monde en tension extrême. Les équilibres mouvants, les

échanges de plus en plus interconnectés, et les conflits, récents ou plus pérennes, sont donc autant de défis qu'il nous faut relever, collectivement. Les enjeux environnementaux sont également colossaux et placent les océans au cœur de la question du changement climatique, de la gestion des ressources, de la protection des écosystèmes, avec là aussi des défis nouveaux pour le droit international.

Alors quels sont ces défis ?

- Le premier d'entre eux à mon sens est le défi du droit, qui doit certes savoir s'adapter aux enjeux nouveaux mais dont le respect seul garantit la liberté, la stabilité des Nations et la structure des États.
- Vient ensuite le défi de la paix et de la sécurité, à l'heure où de nombreux acteurs, étatiques ou non, redoublent d'ingéniosité et se jouent des frontières.
- Le défi des ressources est également essentiel, ces ressources qui deviennent plus rares, plus précieuses, plus convoitées, mais dont on sait désormais à quel point l'exploitation peut aussi menacer les écosystèmes.
- Et enfin bien sûr, le défi impératif de la préservation de l'environnement dont notre avenir dépend très directement. Il me semble que les récents débats à l'occasion de la COP 27 en ont fourni l'illustration et ils sont préoccupants.

Ces défis sont autant de remises en cause, directes ou indirectes, du droit international de la mer et donc de la Convention de Montego Bay.

En effet, on assiste de plus en plus à la contestation par certains acteurs de la souveraineté sur les espaces maritimes. Et cette remise en cause contribue à l'instabilité et aux tensions internationales. Citons par exemple :

- la confusion entretenue sciemment entre mer territoriale et zone économique exclusive (ZEE) ;
- la contestation de l'exploitation des ressources issues des ZEE (pêche illégale, non réglementée ou non contrôlée, forages et exploration illégaux, etc.) ;
- ou encore la contestation de l'exercice par les États côtiers de leurs prérogatives souveraines, avec l'exemple des milices accompagnant les flottes de pêche chinoises.

La politique du fait accompli est malheureusement devenue un mode d'action souvent payant. Et l'intimidation et le chantage sont de plus en plus



utilisés comme mode transactionnel par certains États, avec un recours moins systématique à la communauté internationale.

Le multilatéralisme est donc en perte de vitesse très nette, avec en parallèle une remilitarisation des mers qui est préoccupante. J'en veux pour preuve le retour en force des groupes aéronavals.

Mais ces remises en cause, voire ces menaces, comme vous le savez, ne sont pas exclusivement étatiques. Aujourd'hui, des réseaux criminels internationaux extrêmement puissants déstabilisent les océans et la souveraineté des États sur une partie de la mer ; ils sont à l'origine d'un facteur d'insécurité qui va poser, à terme, un vrai problème pour nos activités.

Je pense par exemple au trafic de stupéfiants qui emprunte de plus en plus la voie maritime et que nous avons de plus en plus de mal à arrêter car les groupes criminels qui le mettent en œuvre sont extrêmement puissants, extrêmement riches, capable d'acheter la complicité à tous les échelons, et d'organiser, dans les ports du Nord de l'Europe, des réseaux criminels dignes de l'Amérique latine.

Je pense également aux réseaux de migration illégale par voie de mer. L'arrivée de l'*Ocean Viking* à Toulon est encore très présente dans les esprits et dans les médias, cela nous a beaucoup occupés il y a deux semaines comme vous pouvez l'imaginer, et cette situation risque de se renouveler. Mais dans le thème des migrations par voie maritime, la situation en Manche-mer du Nord est à mon sens encore plus préoccupante, avec des migrants qui utilisent des bateaux de plus en plus grands, pouvant embarquer jusqu'à 70 personnes désormais, avec par conséquent, un risque non négligeable de naufrages simultanés qui pourraient compliquer sérieusement les opérations de secours.

Cela a bien été pris en compte au plus haut sommet de l'État et la Première ministre a décidé très récemment le renforcement du dispositif de sauvetage en mer des migrants en Manche-mer du Nord ; car il ne s'agit aucunement ici de lutter contre l'immigration clandestine (cela relève du périmètre des forces de sécurité intérieure) mais bien de sauver des vies, en application du droit international. Ce renforcement ne nous dispensera pas de continuer à être vigilant, ces traversées étant extrêmement périlleuses en cette saison, avec une température de l'eau compromettant les chances de survie des naufragés.

Un autre sujet de préoccupation est celui de la lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée) qui constitue un véritable fléau : on considère en effet qu'elle représente 20% de la pêche totale dans le monde. Elle a en outre des effets dévastateurs sur les écosystèmes par l'usage de pratiques de pêche destructrices pour l'environnement. Elle est donc une menace pour la subsistance des pêcheurs et donc pour le développement de nombreux pays. C'est un véritable facteur de déstabilisation.

Ce thème figurait d'ailleurs en bonne place à l'agenda maritime de la France pendant la présidence française de l'Union Européenne (PFUE). La France a en effet pris des initiatives en la matière lors du *One Ocean Summit*, qu'elle a organisé à Brest en février 2022 (sous l'égide de l'ambassadeur Poivre d'Arvor que vous entendrez cet après-midi).

Et, à cette occasion, le Secrétaire Général de la Mer s'est vu confier un mandat de coordination de l'action de toutes les administrations concernées avec une feuille de route dédiée, qui se décline à l'échelle nationale, européenne et internationale, avec des actions concrètes et des échéances à respecter.

Si ce panorama est un peu sombre, je vous le concède, je vois tout de même au moins trois raisons d'espérer s'agissant de l'avenir des océans :

La première c'est la prise de conscience internationale : multiplication de rendez-vous internationaux, prise de conscience sur le statut de la haute mer, sur le rôle des océans dans la régulation climatique et sur la fragilité des écosystèmes marins... C'est important, car s'il n'y a qu'un océan, il y a plusieurs pays riverains. Les choses commencent à bouger. Seule une démarche coordonnée au niveau international est possible. Les négociations dans le cadre de BBNJ¹ qui devraient reprendre au mois de février seront à cet égard déterminantes. Cette prise de conscience doit s'accompagner notamment d'une réflexion sur la façon d'adapter les outils du droit international pour qu'ils puissent à la fois prendre en compte ces enjeux, en fixant des règles plus contraignantes là où prévalait le principe de la liberté des mers, et tenir compte des aspirations au développement des États les moins avancés. Dans cette réflexion, le conservatisme ne saurait être de mise, il faut adapter le cadre pour qu'il ne se brise pas.

La deuxième raison d'espérer réside dans la recherche. Je crois que tout le monde a compris que nous engageons beaucoup d'activités, que nous avons beaucoup d'ambition pour l'océan alors que c'est un milieu que nous connaissons très mal. Il y a aujourd'hui un bel alignement de planètes sur la nécessité de financer le long terme, dans un cadre international et si possible en coopération. Cette recherche est déjà bien identifiée au niveau international, puisque nous sommes entrés l'année dernière dans la décennie des sciences océanographiques portée par les Nations Unies, et en particulier par l'UNESCO. La France y prend toute sa part. Deuxièmement, nous avons un programme européen dédié aux océans qui permet de mettre à la disposition des États membres des crédits de recherche du programme Horizon, identifiés dans une mission dédiée à la restauration des milieux océaniques.

Dans le domaine de la recherche toujours, la France a ses propres programmes comme France 2030, avec un projet sur la connaissance des grands

1. *Biodiversity beyond national jurisdictions.*



fonds et un programme prioritaire de recherche sur les océans. La France a toute sa place ; elle doit continuer à déployer ses navires, drones, satellites, notamment dans ses espaces maritimes pour continuer à disposer d'une recherche et d'une connaissance multisectorielle, multidisciplinaire, qui fait notre savoir-faire au plan international.

Enfin, rien ne sera possible si nous n'arrivons pas à convaincre du bien-fondé de ces démarches l'ensemble de l'opinion publique. Les territoires littoraux sont assez mobilisés sur les questions maritimes, mais surtout sur des sujets d'interface terre-mer. Pourtant, notre opinion publique n'a pas encore totalement conscience des enjeux de l'océan. La pollution dans les mers vient de la terre, la déforestation a un effet direct sur l'état des océans et les plastiques ne naissent pas en mer...

Il est donc essentiel de savoir comment mieux parler de la mer à nos concitoyens, comment développer la conscience maritime dans notre société. Si nous répondons à ce défi là, je pense que tous les autres seront plus facile à gagner.

Les tables rondes qui vont maintenant se tenir permettront de prolonger ces quelques réflexions et je l'espère d'esquisser des pistes pour l'avenir. Je ne peux que me réjouir que soient abordés au cours de ces échanges les aspects territoriaux, le patrimoine commun de l'humanité ou encore la question du pavillon. Tout comme les aspects de prévention de la pollution, la protection de la biodiversité, ou de l'économie bleue, qui sont des thèmes également au cœur de l'activité du Secrétariat général de la mer.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon colloque.

Institut Français de la Mer

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél.: 01 53 89 52 08 - association.assifm@sfr.fr

Rejoindre et soutenir l'IFM



Promouvoir sans relâche les activités maritimes, réunir tous les responsables maritimes, faire entendre et respecter la voix de tous ceux pour qui la mer est une priorité, tels sont les objectifs majeurs de l'Institut Français de la Mer, le « Parti de la Mer ».